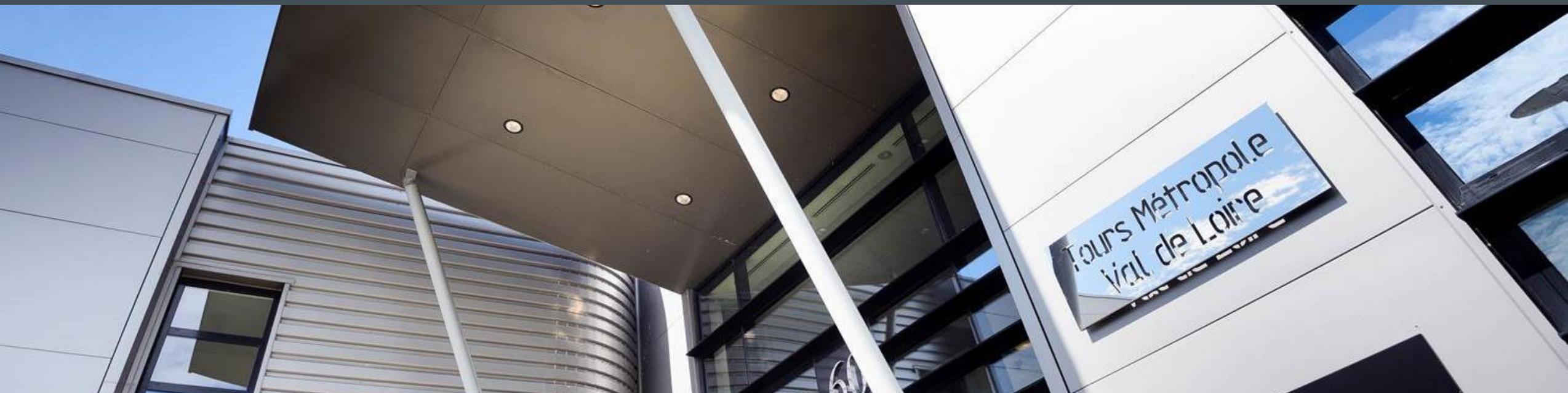


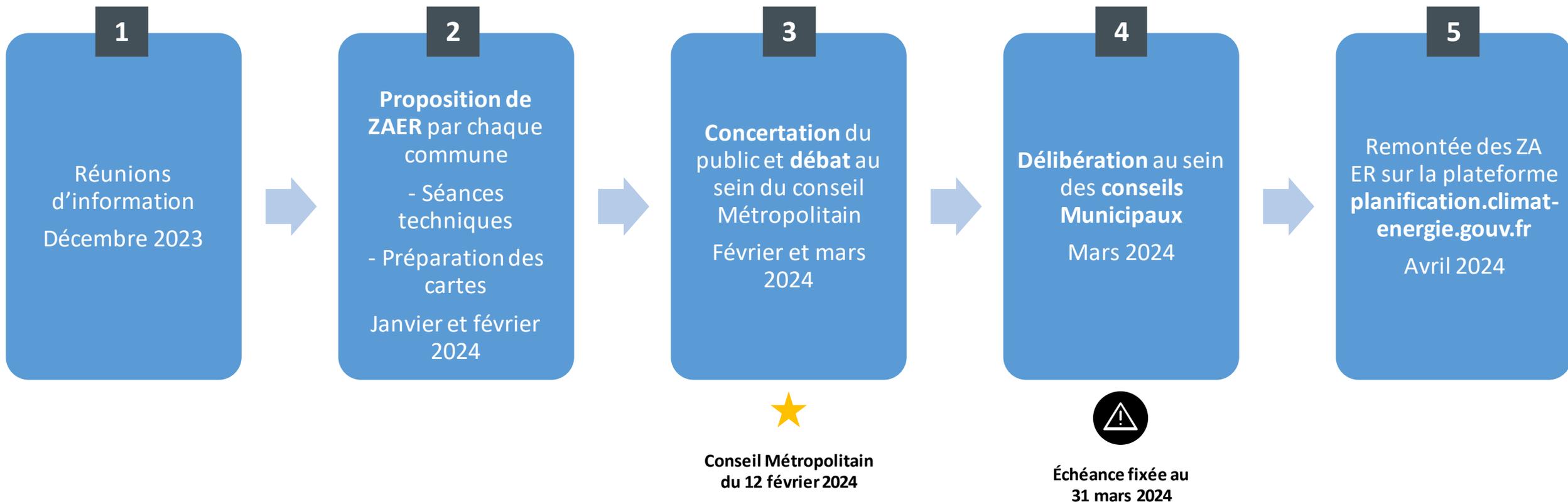
Accompagnement à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Webinaire AMORCE 02/05/2024



Les étapes de l'accompagnement



Les étapes de l'accompagnement

1

Réunions
d'information
Décembre 2023

- En amont : TMVL a demandé aux DGS des communes de **designer un « référent loi APER »**
- Présentation des **objectifs métropolitains** pour la production EnR (PCAET)
- Présentation du **contexte de la Loi APER** et des ZAER
 - Les filières de production EnR
 - Les principaux enjeux à considérer par filière
 - Les outils d'aide à la décision locaux ou nationaux
 - Avis TMVL
- Présentation du **portail cartographique**
- Présentation de **l'accompagnement TMVL**

Présentation du **contexte de la Loi APER**

Les zones d'accélération

C'est ...

Ce n'est pas ...

Un affichage d'une volonté politique locale de développer les EnR

Un secteur exclusif de développement des EnR

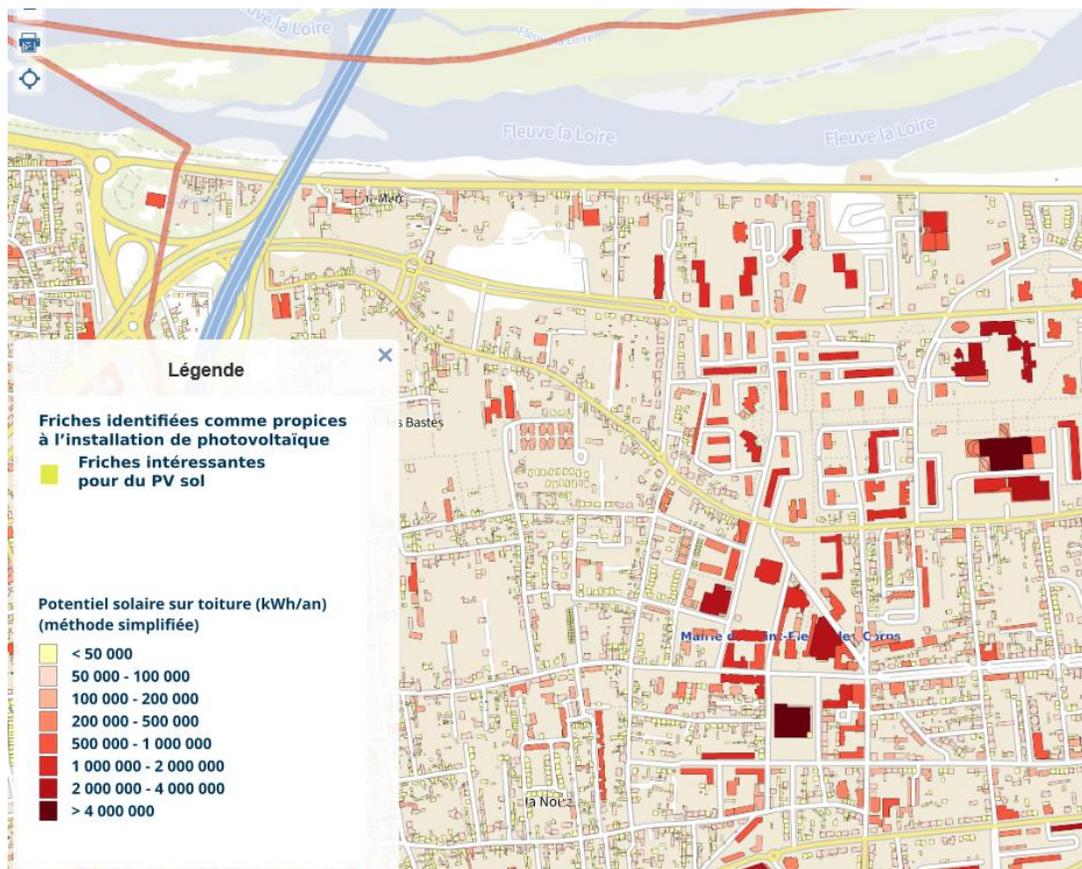
Un secteur avec des délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, le cas échéant :

- phase d'examen réduite de 4 à 3 mois
- rapport du commissaire enquêteur remis sous 15 j

Un secteur d'autorisation d'« office »

Un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels : appels d'offre, tarifs d'achat (décret en attente)

Filière Solaire : Enjeux à considérer



Etat réglementaire

- PLU
- PPRI
- SPR



Aide à la décision

Potentiel solaire électrique et thermique

3 / 5

tout sélectionner / tout supprimer

Irradiation solaire horizontale annuelle moyenne

Description en cours de rédaction.

Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Cette couche provient du recensement nationale de friches Cerema Cartofriches dont une couche de données « friches intéressantes pour du PV au sol » issue du travail de recensement de friches menée par le Cerema et

Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)

Estimation simplifiée du potentiel solaire en toiture en Wh/an sur la base de la couche bâti de la Bd Topo® (2022 - producteur IGN). Pour chaque emprise de bâtiment, la valeur fournie est une estimation de l'énergie solaire reçue

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

Cette couche nationale représente des unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes, déclarées fiscalement en France métropolitaine et d'une superficie minimale de 500 m². Les données de cette

Parkings de plus de 500m²

Cette couche nationale représente des unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes, déclarées fiscalement en France métropolitaine et d'une superficie minimale de 500 m². Les données de cette

+ Trame verte et bleue, recensement ATU, analyse PLU communaux



Avis TMVL

- Si volonté politique d'accélérer sur cette filière :
ZA EnR = toute la commune sauf trame verte & bleue
- Si volonté politique de limiter les ZA sur cette filière :
ZA EnR = laisser *a minima* les zones favorables ATU
- **Suivre le zonage PPRI commune par commune.**



électricité



chaleur

Plateforme collaborative



Rechercher un fichier

Espace collaboratif > ZA EnR TMVL



Details

Partage

<input type="checkbox"/>	NOM DU FICHIER	PROPRIÉTAIRE	DATE DE MODIFICATION	TAILLE	ACTIONS
	◀ Dossier précédent				
<input type="checkbox"/>	01. Ressources pour les Communes	Victor CARITTE	22 janv. 2024 11:54		⋮
<input type="checkbox"/>	02. Echanges de fichiers TMVL x Communes	Victor CARITTE	13 janv. 2024 09:04		⋮
<input type="checkbox"/>	03. Cartes communes pour concertation	Victor CARITTE	26 janv. 2024 16:15		⋮
<input type="checkbox"/>	04. Fichiers SIG pour import	Victor CARITTE	12 avr. 2024 15:54		⋮
<input type="checkbox"/>	Questions Communes x Réponses TMVL.docx	Victor CARITTE	21 déc. 2023 11:25	22,06 Ko	⋮

ZA EnR TMVL

Taille : ⓘ

Date de création:
20 déc. 2023 10:55

Date de modification:
10 avr. 2024 09:22

GESTION

Carnet d'adresse

Historique

Administration

Les étapes de l'accompagnement

2

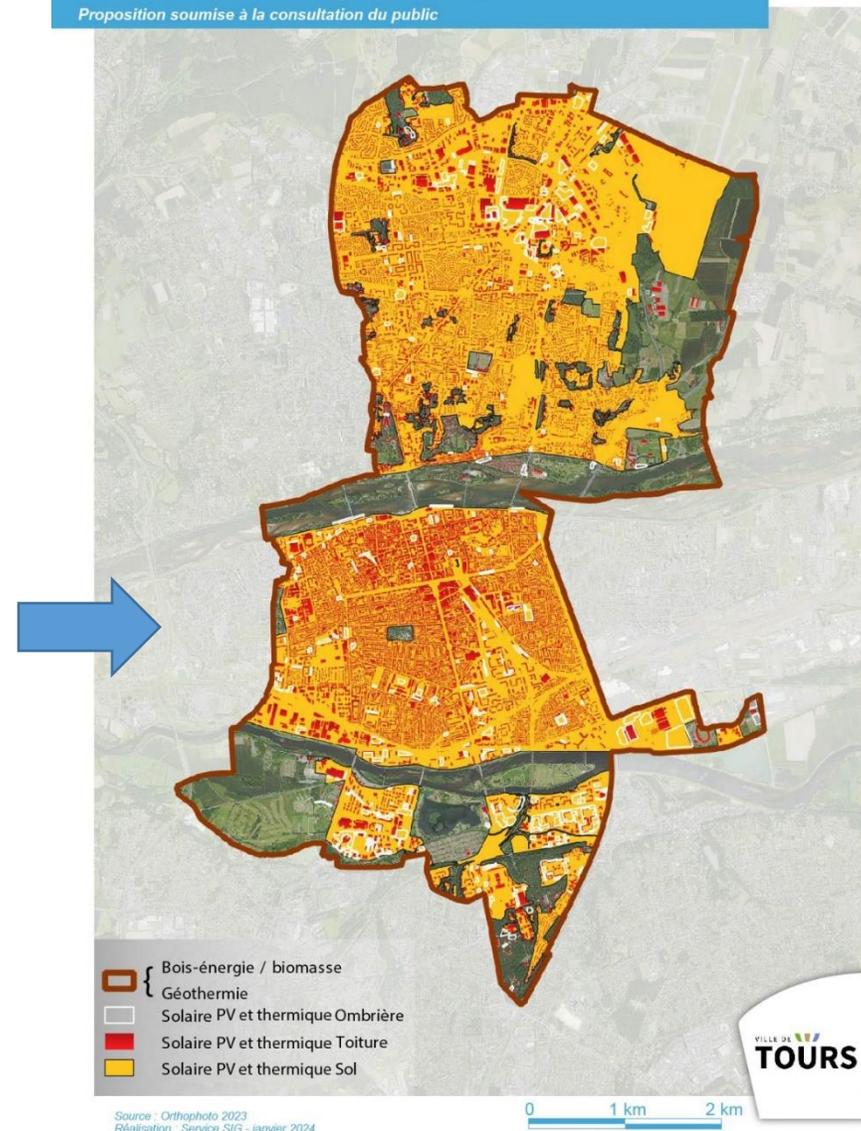
**Proposition de
ZAER** par chaque
commune
- Séances
techniques
- Préparation des
cartes
Janvier et février
2024

- **Séances techniques** individuelles avec les référents (et élus) communes
- La commune complète le **tableau de synthèse** avec la proposition de ZAER
- Les services SIG TMVL **préparent les cartes** pour concertation

Proposition ZAER

Niveau d'information minimal nécessaire : la filière	Découpage filière optionnel (à suivre avis TMVL)	Proposition pour VdT (remplacer par votre commune)
1. Bois-énergie / biomasse	-	ZA ER = toute la ville
2. Géothermie	-	ZA ER = toute la ville (pas d'enjeux rédhitoires identifiés à part zone de protection captage eau potable mais donnée confidentielle)
3. Biogaz / Biométhane	-	Pas adapté dans contexte territoire dense. ZA ER = 0% de la ville
4. Hydroélectricité	-	ZA Er = 0% (peu de pontetiel)
5. Eolien	-	Pas de zone favorable selon DREAL pour du grand éolien. Pas de volonté politique locale. ZA Er = 0% de la ville
6. Solaire PV	Toiture	ZA ER = toute la ville. Reprendre la sous couche IGN de l'Etat. Conserver périmètres bâtiments historiques (soumis à avis ABF) et SPR.
	Sol	ZA ER = toute la ville sauf trame verte, trame bleue, zones agricoles et zones naturelles du PLU. Conserver périmètres bâtiments historiques (soumis à avis ABF) y.c. SPR y.c.
	Ombrière	ZA ER = toute la ville. Reprendre la sous couche IGN de l'Etat.
7. Solaire thermique	Toiture	Idem solaire PV
	Sol	
	Réseaux de C/F	

Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables
Proposition soumise à la consultation du public



Les étapes de l'accompagnement

3

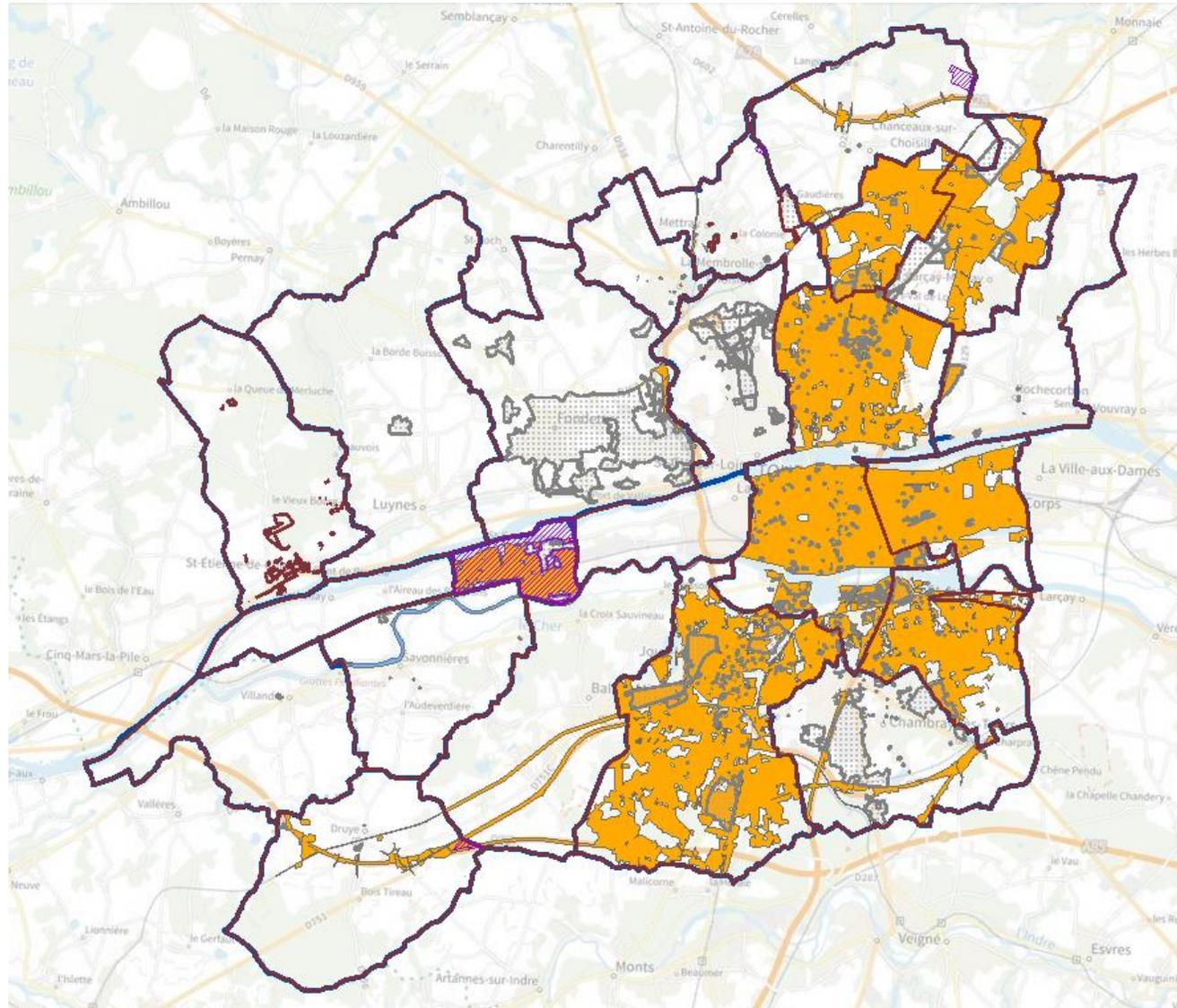
Concertation du public et débat au sein du conseil Métropolitain
Février et mars 2024

- **Concertation** organisée par chaque commune
- **Débat** au sein du **Conseil Métropolitain** du 12 février 2024
 - Contexte des ZAER
 - Synthèse des propositions des communes

Synthèse des orientations communales

Filière	Orientations communales ZA ER
Eolien	 0% du territoire métropolitain
Hydroélectricité	 Des seuils d'anciens moulins identifiés sur 2 communes Le Cher sur 4 communes
Géothermie	 100% du territoire métropolitain, sauf pour 2 communes qui excluent des zones spécifiques
Méthanisation	 Zones identifiées sur 5 communes territoire métropolitain (dont STEP Grange David)
Bois-énergie	 100% du territoire métropolitain, sauf pour 2 communes, où sont exclues: - zones N du PLU - zones d'interdiction poids-lourds/centre-bourg 2 communes incluent uniquement des bâtiments communaux/métropolitains
Solaire PV et Thermique - Toitures	 100% des toitures sauf pour 2 communes, où sont exclues les sites classées
Solaire PV - Ombrières	 100% des parkings, sauf pour 10 communes, où sont exclues certains parking en centre-ville (proches de monuments historiques). Les futurs parkings relais et d'autres projets de futurs parkings sont inclus.
Solaire PV et Thermique - Sol	 8 communes avec approche maximaliste – exclusion de la trame verte et bleue, ou exclusion de la TVB et des zones A et/ou zones N du PLU 10 communes avec approche limitative – inclusion uniquement des délaissés ferroviaires et routiers et parfois quelques parcelles cibles sont identifiées (anciennes décharges, projets agrivoltaïsme) 4 communes sans ZAEnR PV sol (beaucoup de contraintes fortes de PPRI, périmètre PNR, interdiction de projets par le PLU)

Synthèse des orientations communales



Les étapes de l'accompagnement

4

Délibération au
sein des **conseils
Municipaux**
Mars 2024

- Mise à disposition de **modèles de délibération**

5

Remontée des ZA
sur la plateforme
**planification.clima
t-energie.gouv.fr**
Avril 2024

- Mise à disposition des **fichiers SIG** au format pour portail cartographique
- **Tutoriel** pour saisie et dépôt des ZAER pour arrêt via le portail cartographique
- **Vérification des données saisies** par les communes (compte EPCI)

MERCI



Victor Caritte

Ingénieur en Stratégie Énergétique
Direction de la Transition Énergétique

Fixe. 02 42 88 02 53
Mob. 06 76 75 93 00
v.caritte@tours-metropole.fr

60 avenue Marcel Dassault
CS 30651 – 37206 Tours Cedex 3
www.tours-metropole.fr



Marjorie ALMEIDA TORRE

Chargée de mission stratégie énergétique
Direction de la transition énergétique

Tel. 02 47 21 61 49
m.almeida@tours-metropole.fr

60 avenue Marcel Dassault
CS 30651 - 37206 Tours Cedex 3

www.tours-metropole.fr

